



LLE LIEUX HUN

La lettre d'information sur les milieux humides du bassin Loire-Bretagne

Édito

La disparition des milieux humides en France, comme à travers le monde, devient très préoccupante. Force est de constater que ces milieux sont en danger. 67 % des milieux humides ont disparu en France au cours du XXe siècle, ce qui représente 2,5 millions d'hectares (Rapport Bernard, 1994*)!

Plusieurs raisons expliquent ce constat alarmant comme l'intensification des pratiques agricoles, la réalisation d'aménagements hydrauliques non adaptés ainsi que la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport. En 2011, la superficie des milieux humides connus en France était estimée à 3 millions d'hectares, soit moins de 5 % du territoire.

Pourquoi devient-il indispensable de se pencher sur le sort des milieux humides me direz-vous peut-être ? Il faut garder à l'esprit que ce sont des zones de transition entre les milieux terrestres et aquatiques comme les prairies humides, les tourbières et les marais, qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Ils remplissent également de multiples fonctions écologiques et rendent de **précieux services** à l'Homme (régulation et épuration des eaux, productions de ressources, etc.).

Aujourd'hui, les conséquences de leur disparition peuvent se traduire par exemple par de fortes inondations aux dégâts matériels voire humains importants. Leur préservation et leur gestion durable sont donc essentielles pour la biodiversité dont nous faisons partie. Elles sont désormais une obligation légale qui relève de l'intérêt général (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne s'implique depuis plusieurs années dans la préservation de ces milieux et a affiché sa volonté de développer son programme régional d'actions en faveur des milieux humides. Ce souhait a croisé celui de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui travaille à la reconquête de la qualité de l'eau et à la préservation de la ressource en eau. Un partenariat est donc naturellement né, formalisé aujourd'hui par une convention liant les deux structures.

Dans ce contexte, le Conservatoire a mis en place en 2014 une Cellule de coordination et d'appui technique spécifique à la thématique des milieux humides, appelée plus simplement Cellule Milieux humides et qu'il anime désormais.

Dans ce cadre, et afin de partager des expériences et des connaissances sur les milieux humides du bassin Loire-Bretagne, une lettre annuelle d'information spécifique vient de voir le jour. Vous découvrirez dans ce tout premier numéro une présentation du bassin Loire-Bretagne, des acteurs de l'eau de ce territoire, en quoi peut vous aider la Cellule Milieux humides ainsi que quelques exemples d'actions réalisées par différents partenaires.

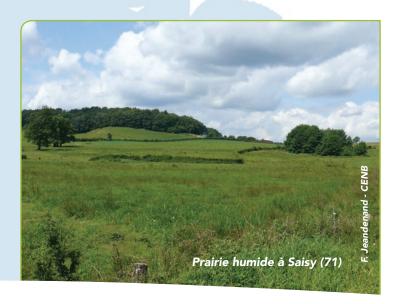
Je vous en souhaite une bonne lecture!

Daniel SIRUGUE Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

* BERNARD, Paul. Les zones humides. Rapport d'évaluation. Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques. Paris : La Documentation française, 1994, 391 p.

Sommaire

- 1 Édito & sommaire
- 2 Les acteurs de l'eau du bassin Loire-Bretagne
- 5 Une Cellule Milieux humides à votre service
- 6 Retour sur les Rencontres «Milieux humides» 2014
- 7 Connaître les milieux humides, une nécessité pour les territoires
- 8 Connaître les milieux humides du bassin versant des Nièvres
- 9 Les milieux humides du SAGE Arroux-Bourbince étudiés de près
- 11 Brèves et actualités



Animé par :



Avec le soutien financier de :











Le bassin Loire-Bretagne s'étend sur 155000 km² et correspond au bassin de la Loire et de ses affluents dont une partie se situe en Bourgogne. Différents acteurs œuvrent sur ce territoire afin de préserver la ressource en eau. Mais qui sont-ils? Quelles sont leurs missions? À la lecture de cette page, vous saurez tout sur le rôle de chacun!

LES_ACTEURS_DE L'EAU

DU BASSIN LOIRE - BRETAGNE

UN TERRITORE SECTORISÉ ET DES DISPOSITIES ADAPTÉS

Pour mieux préserver la ressource en eau sur la partie bourguignonne du bassin de la Loire, celle-ci est découpée en différents secteurs sur lesquels sont déjà mis en place divers dispositifs. Qu'ils soient appelés Contrats territoriaux, Contrats de bassin ou de rivière ou bien encore Contrats globaux, tous sont des outils proposés aux collectivités par les Agences de l'eau. Elles offrent alors leur soutien technique et financier pour la mise en place d'actions concrètes de gestion et de restauration de milieux aquatiques ou de sensibilisation, visant à la gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin, aire d'alimentation de captage, rivière, etc.). Tous ces dispositifs opérationnels doivent être compatibles avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), quand il existe, qui est le document de planification établi pour un périmètre hydrographique cohérent et visant à la préservation de la ressource en eau.

Chaque dispositif est animé par une structure (établissements digne die ur de coucou publics, collectivités ou associations) qui assure la concertation, élabore et planifie les actions et veille à leur bonne mise en œuvre. Linaigrette à larges feuilles



Légende

•	Commune
	Limite départementale
	Périmètre de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en Bourgogne
	Contrat de captage prioritaire de l'étang de Brandon
	Contrat Bourgogne Nivernaise côté Loire (en émergence)
	Contrat de rivières du Sornin
	Contrat territorial de l'Arconce
	Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée
	Contrat territorial de la Bourbince
	Contrat territorial des Nièvres
	Contrat territorial Sud Morvan
	Contrat territorial de l'Ixeure (en émergence)
	Contrat territorial Val de Loire (Bassins d'alimentation de captage) - Terminé
	SAGE Allier aval (partie bourguignonne)
	SAGE Arroux-Bourbince

Fond: CGIAR SDIS Sources : AELB, BD Carto IGN, Contrats de bassin et SAGE de Bourgogne Conception: CENB 2014

Noms et coordonnées des animateurs de SAGE et de Contrats territoriaux ou de rivières sur le bassin Loire-Bretagne

TYPE DE PROGRAMME	STRUCTURE	PERSONNE RESSOURCE	Mail	TÉLÉPHONE
Contrat de captage de l'étang de Brandon (71)	SMEMAC : Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois	Séverine DECROO	severinedecroo-smemac@orange.fr	03 85 99 00 35
SAGE Arroux-Bourbince (71,21,58)	SIBVB : Syndicat intercommunal du bassin versant de la Bour- bince	Céline PERSICO	sage_arroux2@orange.fr	06 34 32 08 70
Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée (71,21)	SINETA : Syndicat intercommu- nal d'études et de travaux sur l'Arroux	Stéphane CLEMENT	sineta.arroux@orange.fr	03 85 52 84 68
Contrat territorial Sud Morvan (71,21,58)	Parc Naturel Régional du Morvan	Véronique LEBOURGEOIS	veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org	03 86 78 79 43
Contrat territorial de la Bourbince (71)	SIBVB : Syndicat intercommunal du bassin versant de la Bour- bince	Benjamin GAUTHIER	sieab71@wanadoo.fr	06 79 68 25 97
Contrat territorial de l'Arconce (71)	SMAAA : Syndicat mixte d'amé- nagement de l'Arconce et de ses affluents	Édith BORDAGE	smaaa_71@yahoo.fr	06 32 59 63 68
	Communauté de communes Pays de Charlieu	Céline DECHAVANNE (chargée de missions)	c.dechavanne@symisoa.fr	04 77 69 35 58
Contrat de rivières Sornin (71,42,69)		Jérôme DERIGON (technicien de rivières)	j.derigon@symisoa.fr	
		Justine FRANCOIS (chargée d'étude ZH)	j.francois@symisoa.fr	
Contrat territorial Val de Loire (Bassins d'alimentation de cap- tage) (71) - Terminé	Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire	Sophie SIMONET	ssimonet@sl.chambagri.fr	03 85 77 11 41 06 75 35 39 34
Contrat territorial des Nièvres (58)	Communautés de Communes entre Nièvre et Forêts	Magali BOUDEAU	m.boudeau@rivieresnievres.fr	03 86 37 23 23
Contrat Bourgogne Nivernaise côté Loire (58,89) - En émergence	Pays Bourgogne nivernaise	Jonathan PILLIER	jonathan.pillier@bourgogne-nivernaise.com	03 86 28 58 29
Contrat de l'Ixeure (58) En émergence	MELA : Maison de l'environne- ment entre Loire et Allier	Benoît MARÉCHAUX	mela58@sfr.fr	03 86 57 75 34
SAGE du bassin Allier Aval (58,03)	EPTB Loire : Établissement Public Territorial de Bassin Loire	Lucile MAZEAU	lucile.mazeau@eptb-loire.fr	04 73 27 60 45



LES AUTRES ACTEURS DE L'EAU SUR LE BASSIN

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Allier -Loire amont

Cet établissement public de l'État, à caractère administratif, aide financièrement (par le biais des redevances payées par les usagers de l'eau) et techniquement les actions d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement (inventaires, travaux de restauration ou d'entretien, actions d'information et de sensibilisation).

www.eau-loire-bretagne.fr

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne

En tant que services déconcentrés du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires, les DREAL sont chargées d'élaborer et de mettre en œuvre au sein des régions les politiques de l'État en matière de changements climatiques, d'eau, de biodiversité, de construction, d'urbanisme, d'infrastructures de transport, d'énergie, de sécurité des activités industrielles et de prévention des pollutions.

www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

Les Directions départementales des territoires (DDT)

Services déconcentrés de l'État, elles sont le relais des DREAL pour le déploiement des politiques publiques au niveau des départements. C'est auprès des DDT qu'il faut s'adresser pour une déclaration ou une demande d'autorisation de travaux sur milieu humide par exemple.

www.yonne.gouv.fr • www.cote-dor.gouv.fr www.nievre.gouv.fr • www.saone-et-loire.gouv.fr

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Cet établissement public national relève du service public de l'environnement et contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau. L'ONEMA assure la surveillance des milieux aquatiques et le contrôle de leurs usages (police de l'eau), participe à leur restauration et à la préservation de la biodiversité en apportant son appui technique aux acteurs de la gestion de l'eau.

www.onema.fr

Les Chambres d'agriculture

Interlocutrices privilégiées des instances publiques pour représenter les intérêts du monde agricole, elles contribuent activement au développement agricole dans une logique de développement durable.

www.yonne.chambagri.fr • www.cote-dor.chambagri.fr www.nievre.chambagri.fr • www.sl.chambagri.fr

La Société d'histoire naturelle d'Autun

Cette association contribue à l'amélioration des connaissances naturalistes en Bourgogne. Elle a mis en place l'Observatoire de la FAune de Bourgogne (OFAB) afin d'étudier l'évolution des milieux par le suivi d'espèces bioindicatrices (Loutre d'Europe, amphibiens, etc.) Toutes les données peuvent être transmises pour alimenter la base de données naturalistes Bourgogne Base Fauna.

www.shna-autun.net • www.bourgogne-nature.fr

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays de Bourgogne

Cette association développe des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation sur les thématiques environnementales et participe à la gestion de l'espace et à la valorisation des patrimoines.

www.cpie-pays-de-bourgogne.com

Et bien sûr, la Cellule d'appui technique Milieux humides !

www.cen-bourgogne.fr

Cécile DIAZ

Animatrice de la Cellule Milieux humides

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Des actions en faveur des milieux humides financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne



- Études foncières et acquisitions de milieux humides par une collectivité ou une association à hauteur de 70%
- Animation et veille foncière à hauteur de 50%
- Réalisation d'inventaires dans le cadre des SAGE et des Contrats territoriaux à hauteur de 50%
- Réalisation de **travaux de restauration** de la fonctionnalité des milieux humides à hauteu<u>r</u> de **50**%
- Réalisation de **travaux d'entretien** à hauteur de **35%**

Des actions agro-environnementales peuvent également se mettre en place, pour associer étroitement l'agriculteur afin qu'il prenne en compte la spécificité et la fragilité du milieu dans ses pratiques. Pour cela, il est nécessaire que l'inventaire soit réalisé et que des diagnostics d'exploitation soient menés auprès des agriculteurs concernés.

Ces actions sont pour la plupart éligibles dans le cadre d'une démarche territoriale validée par l'Agence.



UNE_CELLULE_MILIEUX HUMID

2014 a été l'année de la mise en place d'une Cellule régionale d'appui technique et de conseils sur la thématique des milieux humides. Cette dernière est animée par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et est soutenue par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne par le biais d'une convention qui lie ces deux structures.

LES MISSIONS DE LA GERUITE

La Cellule Milieux humides décline ses missions à différentes échelles ·

• À l'échelle régionale

Elle apporte ses conseils aux acteurs de l'eau sur la thématique des milieux humides et travaille à homogénéiser les méthodes d'acquisition des connaissances sur ces milieux. Son rôle est aussi de porter à connaissance les informations récoltées.

• À l'échelle du bassin Loire-Bretagne

La Cellule appuie les acteurs de l'eau au recensement des milieux humides, appelé inventaire, et travaille à l'élaboration d'outils à mettre à disposition (trame pour un cahier des charges type pour les inventaires par exemple). La Cellule Milieux humides sensibilise également les différents partenaires à cette thématique.

Durant les trois années d'application de la convention Conservatoire / Agence de l'eau, la réalisation d'actions concrètes est prévue : organisation de rencontres techniques sur la thématique des milieux humides et à destination des acteurs de l'eau et des élus, pré-études sur les milieux humides en Bourgogne (prélocalisation), etc.



Le mot de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne...

par Aymeric DUPONTChargé d'interventions spécialisé «Politiques territoriales et agriculture» - Délégation Allier - Loire amont

La préservation des milieux humides et de la biodiversité est la 8º orientation fondamentale du SDAGE Loire-Bre**tagne 2010-2015.** Le 10° programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne prévoit d'ailleurs la possibilité d'aider à la réalicet enjeu soit connu et pris en compte par les acteurs de terrain, et plus particulièrement les élus porteurs de Contrats territoriaux. C'est dans ce sens que la Cellule de coordination et d'appui technique Milieux humides a été mise en place. Son objectif est en effet de sensibiliser et de dynamiser les acteurs locaux, et de leur apporter des éléments de connaissance et de méthodologie afin qu'ils s'approprient l'enjeu de préservation des milieux humides sur leurs terriété choisi pour porter et animer cette Cellule d'appui, dans le cadre d'une concertation régionale.

EN QUOI LA GELLULE MILIEUX HUMIDES PEUTVOUS AIDER ?

Vous êtes un acteur de l'eau, un animateur de Contrat territorial, un élu, etc., n'hésitez pas à contacter la Cellule Milieux humides, celle-ci est à votre disposition pour :

- répondre à vos questions sur la gestion des milieux humides;
- vous apporter des conseils techniques : réalisation de diagnostics fonctionnels et écologiques, travail en concertation et préconisations de gestion;
- vous assister si des travaux s'avèrent nécessaires ;
- vous apporter un appui technique et administratif : recherche de financements éventuels, suivi des travaux, des sites, etc.;
- organiser des échanges d'expériences : visites, journées techniques, etc.;
- accompagner les communes dans la prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme.

Le 23 avril dernier, le premier comité de pilotage (COPIL) de cette Cellule a réuni tous les acteurs de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne en Bourgogne au Creusot. Ces derniers ont approuvé les objectifs et les actions prévues en 2014 et 2015.

Cécile DIAZ

Animatrice de la Cellule Milieux humides Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Pourquoi une Cellule d'appui technique spécifique aux milieux humides ?

diterranée-Corse) sur lesquels l'état d'avancement des connaissances sur les milieux humides est hétérogène, le Conservatoire a décidé de travailler depuis 2009 sur cette thématique et ce sous plusieurs angles d'approche (inventaire, gestion, sensibilisation et pédagogie). Cette volonté recoupant celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ces deux structures ont donc « réuni leurs forces » en créant

RETOUR SUR LES RENCONTRES

La Cellule d'appui technique sur les milieux humides portée par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne joue un rôle important dans la centralisation et le partage des expériences de chacun. Pour transmettre les connaissances sur la thématique des milieux humides, des journées techniques à destination des partenaires et élus d'un territoire sont désormais mises en place chaque année. Retour sur la première édition qui a eu lieu le 8 juillet 2014 sur le territoire du Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée, compris dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)* Arroux-Bourbince, d'où une organisation en partenariat

«MILIEUX HUMIDES» 2014



UNE JOURNÉE TECHNIQUE VISIBLEMENT ATTENDUE

avec l'animatrice du SAGE*.

Venus des quatre départements bourguignons, 31 participants ont assisté à ces rencontres : représentants des services de l'État, des Chambres d'agriculture, d'associations locales, du Parc naturel régional du Morvan et du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, animateurs/animatrices de Contrats territoriaux. Autant d'acteurs différents aux compétences multiples et variées, qui ont pu, tout au long de la journée, échanger sur leurs diverses problématiques.

Une journée complète sur le terrain, et ce malgré une météo quelque peu capricieuse, a été l'occasion de faire découvrir de façon concrète aux participants les milieux humides, leurs rôles, leur importance et l'utilité de leur préservation.

DES EXEMPLES CONCRETS POUR ILLUSTRER

Une première visite sur un milieu humide composé de forêts, d'une prairie de fauche et d'une mare, a permis d'appréhender les caractéristiques de ces milieux en termes de flore et de sol ainsi que leurs rôles : épuration de l'eau, rétention des crues et stockage d'eau, relargage de l'eau en cas de sécheresse, etc. Des exemples de menaces ont pu être observés sur le terrain comme l'abandon de la gestion des parcelles et le retournement des prairies.

Puis, une deuxième visite a permis de faire découvrir deux milieux humides appartenant à une collectivité territoriale et de montrer des **exemples concrets de valorisation de ces écosystèmes :**

- une tourbière en cours de restauration, récemment aménagée pour l'accueil du public afin d'en faire un porte-drapeau des milieux humides et d'expliquer au grand public leurs rôles et utilités. En effet, la commune de Saint-Sernin-du-Bois (71) est située en tête de bassin versant, avec de nombreux milieux humides, tous très utiles pour le maintien d'une bonne qualité de l'eau.
- un milieu humide situé juste en amont d'un étang utilisé comme réserve d'eau de la Communauté urbaine Creusot Montceau. Des travaux ont été réalisés afin que cette zone serve de bassin de rétention. Ce faisant, l'eau va stagner, être nettoyée par les plantes et micro-organismes qui y vivent, puis repartir dans l'étang, assainie.

Ces premières rencontres ont donc été axées sur une présentation générale des milieux humides. En 2015, une seconde édition aura lieu, dont le secteur et le thème seront décidés lors du prochain Comité de pilotage de la Cellule Milieux humides.

Cécile DIAZ

Animatrice de la Cellule Milieux humides Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

* Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est le document de planification établi pour un périmètre hydrographique cohérent et visant à la préservation de la ressource en eau.



CONNAÎTRE LES MILIEUX HUMIDES

La connaissance des milieux humides d'un territoire donné permet notamment d'attirer l'attention des élus et des porteurs de projet sur la présence de milieux humides à fort intérêt écologique, hydraulique et socio-économique, de les inciter à être vigilants quant à la réglementation concernant ces milieux et de les guider vers la mise en place d'actions de préservation. La première étape consiste à recenser les milieux humides, à les localiser et à évaluer leur état de santé : c'est un inventaire.

UNE NÉCESSITÉ POUR LES TERRITOIRES

Tout commence par une étape de prélocalisation des milieux humides dit « potentiels » d'un territoire, basée sur un important travail d'analyse de données bibliographiques et cartographiques ainsi que de photographies aériennes. Puis, une phase de hiérarchisation permet de déterminer les secteurs à prioriser pour la suite de la démarche en fonction de la fonctionnalité des milieux humides, des enjeux mis en évidence et des pressions exercées. Enfin, une phase de terrain est effectuée pour vérifier que les milieux humides prélocalisés sont bien des milieux humides, en se basant sur la présence d'espèces végétales particulières et/ou de conditions hydrologiques et/ou de sols caractéristiques. Si tel est le cas, ils sont alors qualifiés de « milieux humides effectifs ». De plus, l'état de santé de chaque milieu humide est évalué.



L'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut financer les inventaires de milieux humides réalisés dans le cadre des SAGE et des Contrats territoriaux à hauteur de 50%.



Cette thématique est maintenant prise en compte dans chaque Contrat territorial en cours d'élaboration ou en phase de mise en œuvre. La réalisation des inventaires est un préalable à la définition d'une stratégie d'intervention, ou de non intervention.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'état d'avancement des inventaires en cours ou à réaliser sur la partie bourguignonne du bassin Loire-Bretagne.

CONTRAT DE BASSIN, SAGE	PRÉLOCALISATION DES MILIEUX HUMIDES	INVENTAIRE TERRAIN DES MILIEUX HUMIDES		
Contrat Bourgogne Nivernaise côté Loire	2015			
Contrat de rivière du Sornin	2014 et 2015			
Contrat territorial des Nièvres	2013	2016 et 2017 ou 2018		
Contrat territorial de l'Arconce	2014	2015, 2016 ou 2017		
Contrat captage prioritaire de l'étang de Brandon		2015		
Contrat territorial de la Bourbince	2012 par le SAGE	2013 pour une partie (2 communes)		
Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée	Arroux - Bourbince	1 partie en 2011 (30 communes en partie). 41 communes d'ici 2018		
Contrat territorial Sud Morvan	2012	2012 et 2014 sur les sources de l'Alène et la Roche		
Contrat territorial de l'Ixeure		2014		
SAGE Arroux Bourbince	2012			
SAGE Allier aval	2012			

CONNAÎTRE LES MILIEUX HUMIDES

En 2013 et 2014, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a réalisé la prélocalisation des milieux humides du bassin versant* des Nièvres (Nièvre de Champlemy, Nièvre d'Arzembouy et Nièvre aval). Cette étude permet d'apporter des premiers éléments de connaissance sur ces milieux.

la prélocalisation des milieux humides des Nièvres (Nièvre de Champlemy,

La grande majorité des milieux humides potentiels se révèlent être des surfaces en herbes situées en contexte agricole, principalement en fond de vallée, le long des cours d'eau. Ceci est à considérer avec précaution car les milieux humides forestiers sont difficilement détectables lors de la phase de prélocalisation.

Le réseau de milieux humides semble dense sur les têtes de bassin des Nièvres. Alors que la tête de bassin de la Nièvre de Champlemy ressort comme riche en petits milieux humides, celle de la Nièvre d'Arzembouy présente des milieux de tailles différentes, notamment des grandes zones d'expansion de crues en milieux prairiaux entre Prémery et Nevers. Deux secteurs semblent particulièrement riches en mares: la tête du bassin versant au nord-ouest de la Nièvre de Champlemy et l'est de la tête du bassin versant de la Nièvre d'Arzembouy, très fortement occupés par du bocage et des prairies permanentes.

Les prairies de fauche ressortent comme les milieux humides présentant les enjeux les plus forts du bassin versant. Elles sont des refuges notamment pour l'Oenanthe à feuilles de Peucédan, rare en Bourgogne et typique des prairies de fauche, et pour laquelle seules neuf stations sont connues dans la Nièvre.

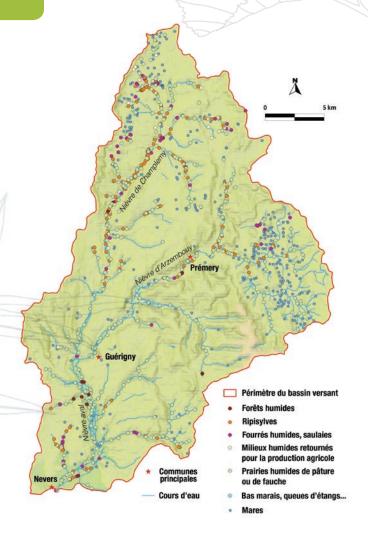
Sur ce bassin, les milieux humides sont menacés principalement par l'intensification de pratiques agricoles (drainage, retournement des prairies humides pour mise en culture, culture de maïs etc.) mais aussi par l'urbanisation.

La prélocalisation a donné des premières informations qui doivent maintenant être précisées par une étude sur le terrain qui permettra aussi d'évaluer l'état de santé de chaque milieu humide.

Caroline NAJEANChargée de missions
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Les milieux humides potentiels du bassin versant des Nièvres en quelques chiffres

- Superficie du bassin versant : 637 km²
- Environ 648 milieux humides potentiels
- soit 3041,09 ha représentant 4,8 % du bassin versant
- 373 mares recensées (Atlas cartographique des mares de Bourgogne CENB, 2010)



DU BASSIN DES NIÈVRES

* Le **bassin versant** est la portion de territoire, délimitée par des lignes de crête (ou ligne de partage des eaux), qui récolte toutes les eaux de surface et souterraines qui alimentent un cours d'eau donné.



LES_MILIEUX, HUMIDES_DU_SAGE, ARROUX-BOURBINCE

ÉTUDIÉS DE PRÈS

Suite à la disposition 8E-1 du SDAGE1 Loire-Bretagne, la CLE ou Commission Locale de l'Eau, organe décisionnel du SAGE2 Arroux-Bourbince, a commandé une étude de prélocalisation des milieux humides de l'ensemble de son territoire. Cette dernière, réalisée en 2012 par la société TTI Production, a permis de mettre en évidence les zones où la présence de milieux humides est probable et de déterminer les communes à prioriser pour poursuivre la démarche d'inventaire.

UN SECTEUR RESSORTANT COMME PRIORITAIRE Le territoire du SAGE Arroux-Bourbince ARRÊS IVA RHASE DE RRÉVOCAVISATION

Suite à la première étape de travail, une portion du territoire s'est nettement démarquée, celle du linéaire de la Bourbince. Cela s'explique par le fait que ce cours d'eau est plus urbanisé, industrialisé et densément peuplé que le reste du périmètre d'étude. Aussi, les menaces et les pressions sont plus intenses sur les milieux humides riverains et les enjeux plus marqués.

En parallèle de ce travail, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a débuté un inventaire complémentaire des milieux humides orienté vers les parties amont du bassin versant de l'Arroux (Plateau d'Antully et Pays d'Arnay). Ce sont alors plus de 150 zones humides³ qui ont été identifiées couvrant une surface totale d'environ 400 ha.

- Caractéristiques générales :
 - Surface du bassin versant : **3 177 km²**
- Linéaire de cours d'eau : 3230 km - 179 communes - 204 000 habitants
- Occupation des sols (selon l'Etude de Prélocalisation) : Territoires agricoles = **70 %** ;

Forêts = **25** % ;

Territoires artificialisés = 4 % : Milieux humides = 3.66 %

- Principaux types de milieux humides représentés : Prairies humides, bordures de cours d'eau et plans d'eau, forêts alluviales, marais
- Principales menaces : Drainage, assèchement, retournement, imperméabilisation (infrastructures routières, lotissements, etc.)

Extrait des dispositions 8E-1 du SDAGE Loire-Bretagne

« Les SAGE identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides*. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu « zones humides » pour la conservation ou l'atteinte du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité. »

- ¹ Institué par la loi sur l'eau de 1992, le **Schéma Directeur d'Aménage**ment et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un instrument de planification qui fixe pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Loi sur l'Eau, et les objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau. Le SDAGE sert de cadre général à l'élaboration des SAGE.
- ² Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document de planification établi pour un périmètre hydrographique cohérent et visant à la préservation de la ressource en eau.
- ³ L'appellation de « **zones humides** » vient d'être remplacée par « milieux humides » en cohérence avec le Plan National d'Acions Milieux humides 2014-2018.



DES MILIEUX RICHES ET REMARQUABLES

Ces sites répartis sur l'amont du bassin de la Drée et de la Lacanche recèlent un patrimoine naturel riche et remarquable. Citons notamment les marais neutro-alcalins, faisant partie des habitats humides les plus rares et vulnérables de Bourgogne, qui ont été découverts entre Antully et Epinac au niveau de résurgences de certains versants pâturés. Ils accueillent une flore submontagnarde originale composée d'espèces très rares et patrimoniales pour la Bourgogne comme le Souchet comprimé, le Troscart des marais, l'Epipactis des marais et la Linaigrette à feuilles larges. Deux espèces végétales considérées comme disparues en Bourgogne ont été redécouvertes à savoir l'Orpin velu, espèce protégée, et le Scirpe pauciflore.

DEVINUACION A TELEVIOUX UEIUM CELUMENTE PROPERTEUM CELUMENTE PROPERTE PROPERTEUM CELUMENTE PROPERTEUM CELUMENTE PROPERTEUM CELUMENTE PROPERTEUM CELUMENTE PROPERTEUM CELUMENTE PROPERTEUM CELUMENTE PR

Le patrimoine naturel du bassin versant de l'Arroux constitue un des «cœurs de biodiversité» de la région vis-à-vis de la faune et de la flore des milieux humides. Rappelons également que les milieux humides jouent un rôle majeur pour la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau (épuration, régulation des crues, recharge des nappes, etc.). À ce titre, les têtes de bassin de la Drée (Plateau d'Antully notamment) peuvent être apparentées à un château d'eau naturel qui alimente le bassin d'Autun.

Les inventaires effectués sur une petite portion du territoire du SAGE ont démontré l'importance de se préoccuper des milieux humides qu'il renferme. L'étude de prélocalisation menée à l'échelle du SAGE doit maintenant être complétée par une phase de terrain afin d'orienter et de prioriser de façon cohérente des actions pour la conservation de ces milieux.

Céline PERSICO
Chargée de missions SAGE Arroux - Bourbince
Frédéric JEANDENAND
Chargé de missions territorial Saône-et-Loire
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne







BRÈVES ET ACTUALITÉS

À l'échelle nationale

UN NOUVEAU PLAN NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES

Le 15 juin 2014, Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a lancé le **3º Plan** national d'actions en faveur des milieux humides. Ce plan 2014-2018 s'inscrit dans le prolongement de la dynamique engagée par le préfet Bernard en 1994 et les deux premiers plan nationaux d'actions (1995-2000 et 2010-2012). Il vise à poursuivre une action spécifique sur ces milieux, concernés par de nombreuses politiques (eau, biodiversité mais aussi urbanisme, risques naturels et paysages), de disposer rapidement d'une vision globale de leur situation et de mettre au point une véritable stratégie de préservation et de reconquête. 52 actions concrètes, élaborées et validées par les membres du Groupe national pour les milieux humides, figurent dans ce document.

À l'échelle du bassin Loire - Bretagne

NOTANTE PER ELD ELLE LUCAYA ELLU DA NOTURARA ESTAVÉTIM CELD INICERCASI ULO CELDIMUH XUELVIMI CELD

Suite au travail de prélocalisation des milieux humides du bassin des Nièvres qu'il a effectué en 2013-2014 dans le cadre du projet de Contrat territorial, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne vient de réaliser une plaquette de présentation des premières informations récoltées sur la situation des milieux humides de ce territoire. Celle-ci est téléchargeable sur :

www.rivieresnievres.fr

Contact: Magali BOUDEAU - m.boudeau@rivieresnievres.fr

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Cellule Milieux humides - Animatrice : Cécile DIAZ Chemin du Moulin des Étangs - 21600 Fenay cecile.diaz@cen-bourgogne.fr • Tél : 03 80 79 25 99 www.cen-bourgogne.fr

Directeur de publication : Daniel SIRUGUE Conception - Réalisation : CENB Maquette - Dessins : Olivier GIRARD - CENB Secrétariat de rédaction : Caroline NAJEAN - CENB Les prises de position, opinions et analyses publiées dans ces pages n'engagent que leurs auteurs.

À l'échelle de la région

DES OUTILS BIENTÔT À VOIRE DISPOSITION

Dans le cadre de la Cellule Milieux humides, le Conservatoire a travaillé à l'élaboration d'outils sur cette thématique à destination des acteurs de l'eau. Ce sont :

- un document de cadrage régional de la méthode d'inventaire des milieux humides inter-bassins en Bourgogne pour la prise en compte des milieux humides par les Contrats de bassin et SAGE;
- des **supports de communication** pour avoir un visuel commun sur cette thématique en Bourgogne (logo, etc.).

À l'échelle du bassin Loire-Bretagne, deux cahiers des charges types pour les inventaires de milieux humides sont en préparation : l'un dans le but de connaître la localisation des milieux humides, l'autre dans l'objectif de caractériser les enjeux majeurs en termes de milieux humides sur un territoire ;

Ces outils seront présentés début 2015 lors du prochain comité de pilotage de la Cellule Milieux humides.

UNE EXPOSITION RÉDAGOGQUE SUR LES MILLEUX HUMIDES EN RRÉPARATION

Dans le cadre du programme « Tous Acteurs de l'Eau » mené en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les acteurs locaux du territoire, le **CPIE Pays de Bourgogne** a lancé la création d'une **exposition tous publics sur les milieux humides**. Seront expliqués les différents milieux, leurs fonctionnalités, les pressions et menaces, comment les prendre en compte, etc. Cette **exposition itinérante** pourra être utilisée librement par les collectivités, établissements publics, médiathèques, centres d'accueil du public, etc. Elle sera **disponible à partir de 2015**. Le CPIE invite ceux qui souhaiteront emprunter cette exposition à le contacter.

Contact : **Bérengère DURET** - b.duret@cpie-pays-de-bourgogne.com

BOURGOGNE NATURE JUNIOR SPÉCIAL MILIEUX HUMIDES



Le cinquième numéro de cette revue pédagogique consacrée aux milieux humides de la Bourgogne est désormais disponible. Pour vous le procurer :

www.bourgogne-nature.fr